EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 74

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'UNIVERSITÉ BLAISE-PASCAL DANS LE CADRE DU "PERF ARBITRAGE"

Mme Christine DULAC-ROUGERIE ne prend pas part au vote en tant que membre du Conseil de gestion Perf Arbitrage

L'université Blaise-Pascal, par le biais de l'UFR STAPS, a mis en place, depuis la rentrée 2012-2013, un diplôme universitaire lié à l'arbitrage de haut-niveau. Cette initiative très originale a reçu un avis favorable des fédérations françaises de football et de rugby. Les fédérations françaises de handball et de basket-ball suivent avec attention ce projet. La Région Auvergne s'est déclarée favorable à un soutien financier. La Ville de Clermont-Ferrand a été également sollicitée pour s'associer à cette démarche novatrice.
Un engagement annuel de 10 000 euros sur trois ans (2015-2016-2017), permet à notre collectivité de soutenir le dossier dénommé PERF, soit un pôle d'expertise, de recherche et de formation à l'arbitrage. Ce dispositif vise à accompagner l'évolution, le développement et la valorisation de l'arbitrage. La formation dédiée aux arbitres (élites et amateurs) est encouragée, tout comme la recherche, au sein d'un pôle d'expertise et de ressources scientifiques et techniques. Un colloque international a été organisé en septembre 2014 qui a confirmé la pertinence de l'initiative clermontoise reconnue dans le monde entier. De jeunes étudiants arbitres s'engagent dans cette voie afin de pouvoir cumuler études et pratique de l'arbitrage.

Subvention : 10 000 €

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir attribuer cette subvention.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 janvier 2017

Le Maire,

Olivier BIANCHI